

«condamne fortement le passage de l'internationalisme à l'isolationnisme que comporte la déclaration du premier ministre du 3 avril 1969 et dans son discours du 12 avril 1969».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Lewis,—Que l'amendement soit modifié en retranchant tous les mots après l'expression «fortement» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le gouvernement de ne pas avoir annoncé le retrait des Forces canadiennes en Europe et de ne pas avoir exigé, comme condition de la participation continue du Canada à l'Alliance, que l'OTAN modifie son rôle en cessant de concentrer son action sur des mesures militaires et en l'orientant plutôt vers une poursuite active de détente en Europe et, en outre, de ne pas avoir proposé une réduction substantielle des dépenses relatives à la défense ni une forte augmentation de l'aide aux nations en voie de développement».

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Walker, secrétaire parlementaire du premier ministre, dépose à la Chambre,—Copie de la correspondance échangée le 24 avril 1969, entre le premier ministre et le ministre des Transports. (Texte anglais)

Le débat reprend sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp,—Que cette Chambre appuie la politique du gouvernement touchant le maintien de la participation du Canada à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ainsi que l'intention du gouvernement de prendre, à brève échéance et, de concert avec les alliés du Canada, des mesures pour opérer, selon un plan établi et par étapes, une réduction des effectifs des Forces canadiennes en Europe.

Sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que la motion soit modifiée en supprimant les mots «la politique du gouvernement de» et en supprimant tout ce qui suit le mot «et» et en ajoutant ce qui suit:

«condamne fortement le passage de l'internationalisme à l'isolationnisme que comporte la déclaration du premier ministre du 3 avril 1969 et dans son discours du 12 avril 1969».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Lewis,—Que l'amendement soit modifié en retranchant tous les mots après l'expression «fortement» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le gouvernement de ne pas avoir annoncé le retrait des Forces canadiennes en Europe et de ne pas avoir exigé, comme condition de la participation continue du Canada à l'Alliance, que l'OTAN modifie son rôle en cessant de concentrer son action sur des mesures militaires et en l'orientant plutôt vers une poursuite active de détente en Europe et, en outre, de ne pas avoir proposé une réduction substantielle des dépenses relatives à la défense ni une forte augmentation de l'aide aux nations en voie de développement».

Après plus ample discussion; à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations en conformité de l'ordre adopté le 16 avril 1969.